

RCS : CHALONS EN CHAMPAGNE

Code greffe : 5101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00226

Numéro SIREN : 524 999 836

Nom ou dénomination : BIMMO

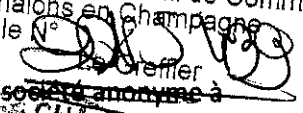
Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2018 sous le numéro de dépôt 439

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE

LE

29 MARS 2018

DE LA SARL BIMMO

Au Greffe du tribunal de Commerce
De Chalons en Champagne
Sous le N° 
Le Greffier

L'an deux mil seize et le 10 mars, à seize heures, les associés de la société SARL BIMMO, société anonyme à responsabilité limitée au capital de 15.000 euros, se sont réunis au siège social au 6 rue de l'Europe 51300 VITRY EN PERTHOIS, en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des statuts.

Sont présents :

- M. BAILLEUX Jean-patrice qui détient 51 parts sociales,
- Mme BAILLEUX Frédérique qui détient 49 parts sociales,

Qui détiennent ensemble 100 parts sociales sur un total de 100.

-100 parts représentent plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toute décision ordinaire, conformément aux dispositions des statuts.

L'assemblée est présidée par M. BAILLEUX Jean-patrice, associé gérant et acceptant, le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

1. Les récépissés des lettres recommandées de convocation
2. Les pouvoirs des associés représentés par les mandataires
3. Le rapport de gestion du gérant
4. Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du gérant

La discussion est ouverte

Aucune observation n'est présentée

Mme BAILLEUX Frédérique donne pouvoir au gérant susnommé M. BAILLEUX Jean-patrice pour l'acceptation de la lecture précédemment votée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par le gérant.

Le président de séance

Le gérant



Désignation de l'entreprise : SARL BIMMO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12					
Adresse de l'entreprise : 6 rue de l'europe 51300 vitry en pe		Durée de l'exercice précédent* : 12					
Numéro SIRET* : 52499983600017		Code APE : 6810Z					
Déclaration souscrite en €		Exercice N, clos le : 31/12/2015					
		Brut	Amortissements, provisions				
			Net				
			31/12/2013-1				
Capital souscrit non appelé (I)		AA	0				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	15 000	AC	15 000	
		Frais de recherche et de développement*	AD		AE	0	
		Concession, brevets et droits similaire	AF		AG	0	
		Fonds commercial (1)	AH		AI	0	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	0	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	0	AM	0	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	0	
		Constructions	AP		AQ	0	
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR		AS	0	
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU	0	
		Immobilisations en cours	AV		AW	0	
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX		AY	0	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées par mise en équivalence	CS		CT	0	
		Autres participations	CU		CV	0	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	0	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	0	
		Prêts	BF		BG	0	
		Autres immobilisations financières*	BH		BI	0	
TOTAL (II)		BJ	15 000	BK	0	15 000	0
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	0	
		En cours de production de biens	BN		BO	0	
		En cours de production de services	BP		BQ	0	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	0	
		Marchandises	BT		BU	0	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	0	
		Clients et comptes rattachés* (3)	BX		BY	0	
		Autres créances (3)	BZ		CA	0	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	0	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	0
Disponibilités	CF			CG	0		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH		CI	0		
	TOTAL (III)	CJ	0	CK	0	0	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL			0		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			0		
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			0		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	15 000	1A	0	15 000	0
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL BIMMO

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Exercice N

Exercice N-1

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* EJ	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	0	
	Subvention d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)		DL	15 000
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)		DO	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)		DR	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0	
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) EI	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	0	
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	0	0
(V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	15 000	0
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :

SARL BIMMO

Exercice N clos le 31/12/2015

			Exercice N clos le 31/12/2015				Exercice (N-1)			
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC	0	31 500	
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF	0		
		services*	FG		FH		FI	0		
	Chiffre d'affaires nets*		FJ	0	FK	0	FL	0	31 500	
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN	0		
	Subvention d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP			
	Autres produits (1) (11)						FQ			
Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	0	31 500	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	0		
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	0		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*						FW	0		
	Impôts, taxes, versements assimilés*						FX	0	5 664	
	Salaires et traitements*						FY			
	Charges sociales (10)						FZ	544	544	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :		{		- dotations aux amortissements*		GA		
						- dotations aux provisions *		GB		
		- sur actif circulant : dotations aux provisions						GC		
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE		7 560	
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	544	13 768	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	0		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transfert de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)							GP	0	0
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR			
	Différence négative de change						GS			
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)							GU	0	0
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)										
							GV	0	0	
							GW	-544	17 732	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		SARL BIMMO	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	0 0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	0 0
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	0 0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		HL	0 0
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		HM	544 13 768
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-544 -13 768
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) - crédit-bail mobilier *	HP	
	- crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL BIMMO

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						Conseil d'administration pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en			
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développements	TOTAL I	KA		KB		KC		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménags.*	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménags.*	KV		KW		KX		
		Matériel de transport	KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III		LN	0	LO	0	LP	0	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T			
	Autres participations	8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U		1V			
	TOTAL IV	LQ	0	LR	0	LS	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	0	0H	0	0J	0

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et développement	TOTAL I		LT		LU	0	1W		
	Autres postes d'immobilisation incorporelles	TOTAL II		LV		LW	0	1X		
CORPORELLES	Terrains			LX		LY	0	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		MA		MB	0	MC		
		Sur sol d'autrui		MD		ME	0	MF		
		Inst. gales. Agencts. et am. des constructions		MG		MH	0	MI		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels			MJ		MK	0	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. Agencts. et aménagements divers		MM		MN	0	MO		
		Matériel de transport		MP		MQ	0	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		MS		MT	0	MU		
		Emballages récupérables et divers*		MV		MW	0	MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	0	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	0	NF	
	TOTAL III		0	NG	0	NH	0	NI	0	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		0U		0V	0	0W			
	Autres participations		0X		0Y	0	0Z			
	Autres titres immobilisés		2B		2C	0	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		2E		2F	0	2G			
	TOTAL IV	0	NJ	0	NK	0	2H	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0	OK	0	OL	0	OM	0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL BIMMO

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	PA	PB	PC	PD 0
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH 0
Terrains		PI	PJ	PK	PL 0
Constructions		PM	PN	PO	PQ 0
Installations techniques, matériel et outillages industriels		PR	PS	PT	PU 0
		PV	PW	PX	PY 0
Autres immobilisations corporelles		PZ	QA	QB	QC 0
		QD	QE	QF	QG 0
		QH	QI	QJ	QK 0
		QL	QM	QN	QO 0
		QP	QR	QS	QT 0
	TOT	QU 0	QV 0	QW 0	QX 0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ON 0	OP 0	OQ 0	OR 0

CADRE B

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

CADRE C

MOUVEMENTS
AFFECTANT LA
PROVISION POUR
AMORTISSEMENTS
DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Frais d'établissement et recherche TOTAL I	QY	2J	2K	2L	2M
Immob. Incorporelles TOTAL II	QZ	2N	2P	2R	2S
Terrains	RA	RB	RC	2T	2U
Constructions	RD	RE	RF	2V	2W
	RG	RH	RI	2X	2Y
	RJ	RK	RL	2Z	3A
Inst. Techniques mat. Et outillage	RM	RN	RO	3B	3C
Autres immobilisations corporelles	RP	RQ	RR	3D	3E
	RS	RT	RU	3F	3G
	RV	RW	RX	3H	3J
	RY	RZ	SA	3K	3L
TOTAL III	SB 0	SC 0	SD 0	SE 0	SF 0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	SG 0	SH 0	SJ 0	SK 0	SL 0

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES
RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net
à la fin de l'exercice

Charges à répartir sur plusieurs exercices			SM	SN 0
Primes de remboursement des obligations			SP	SR 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL BIMMO									
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice*	
Provisions réglementées	Provisions pour réconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	0
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	0
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	0
	Provisions pour fluctuation des cours	3W		TJ		TK		TL	0
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	0
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992	IA		IB		IC		ID	0
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992	IE		IF		IG		IH	0
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	0
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	0
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	0
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4 F		4G		4H	0
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	0
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	0
	Provisions pour perte de change	4T		4U		4V		4W	0
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	0
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	0
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5 F		5H		5J		5K	0
	Provisions pour grosses réparations	5L		5M		5N		5P	0
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	0
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	0
	TOTAL II	5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières	6A		6B		6C		6D	0
		6E		6 F		6G		6H	0
		02		03		04		05	0
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	0
	Sur stocks et en-cours	6N		6P		6R		6S	0
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	0
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z		7A	0
	TOTAL III	7B	0	TY	0	TZ	0	UA	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	0	UB	0	UC	0	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				UE		UF			
				UG		UH			
				UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être vérifiées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	60000	UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créances représentative de titres prêtés *	UU					
	Provision pour dépréciation antérieurement constituée *	UQ					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	60 000	VU	0	VV	0
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut (1)	A 1 an au plus (2)	A plus d'1 an et 5 ans au plus (3)	A plus de 5 ans (4)
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d'1 an à l'origine	VH	60000			
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B					
	Personnel et comptes rattachés	8C					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
		Obligations sactionnées	VX				
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K						
Dettes représentative de titres empruntés *	SZ						
Produits constatés d'avance	8L						
TOTAUX	VY	60 000	VZ	0	0	0	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	60 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	0				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		Exercice N clos le : 31/12/2015	
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail { de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) de son conjoint } moins part déductible* à réintégrer :	WA	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WB	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WC	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *	WD	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WE	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*	WF	
	Amendes et pénalités (nature :)	WG	
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (entreprises à l'IS)*	WI	0
Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E. *		WJ	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	WK	0
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	WL	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		WM	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.))	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée) SW	
TOTAL I		WQ	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *		WR	0
Provisions et charges à payer non déductibles ; antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice		WS	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 19 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)* - imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs WX } imputées sur les A.R.D. (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8P) WY	WT	
	Fraction des plus-values nettes à court terme dont l'imposition est différée*	WU	0
	Régime des sociétés mères et filiales * quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	WV	
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les départements et territoires d'Outre-mer*	WW	
	Majoration d'amortissement*	WB	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations (entreprises nouvelles* SX) Zone d'entreprises* (activité exonérée) (art. 208 quinquies) SY	WZ	
	Zone franche corse (art. 44 décies) OT Zone franche urbaine (art. 44 octies) OV entreprises en difficulté (art. 44 septies) XC	XA	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	ZY	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagee par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS))		XD	
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés : { Bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI	0	0
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)	ZL		
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8S)*	XK		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) (à détailler au tableau 2058-B, cadre I-A, lignes XU à YF)	XL		
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8R)	XM		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	0	0

Désignation de l'entreprise :

I. SUIVI DES DÉFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS REPUTÉS DIFFÉRÉS

A - Déficits ordinaires : déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.

	Date de clôture des 5 derniers exercices 1	Déficits imputables 2	Déficits imputés (ligne XL du 2058-A) (1) 3	Déficits reportables col. 2 - col. 3 4
N-5		XT	XU	
N-4		XV	XW	XX 0
N-3		XY	XZ	YA 0
N-2		YB	YC	YD 0
N-1		YE	YF	YG 0
TOTAL		YH 0	YI 0	

(1) Et, le cas échéant, ligne WX du 2058-A.

Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)*

YJ	0
TOTAL des déficits restant à reporter (lignes XX à YJ)	YK 0

B - Amortissements réputés différés

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés* 8N

Amortissements réputés différés reportables au titres des exercices antérieurs

Imputations opérées à la
clôture de l'exercice

sur la plus-value nette à long terme (tableau 2058 - A ligne WY)

sur le résultat de l'exercice (tableau 2058 - A ligne XM)

YL

8P 0

8R 0

Amortissement réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2058 - A ligne XK) *

8S 0

Amortissements réputés différés restant à reporter *

YM

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1^{er} bis A1, 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1^{er} bis A1, 1^{er} du CGI *

Dotations de l'exercice

Reprises sur provisions

ZV ZW

Provisions pour risques et charges *

8X 8Y

8Z 9A

9B 9C

Provisions pour dépréciations *

9D 9E

9 F 9G

9H 9J

Charges à payer *

9K 9L

9M 9N

9P 9R

9S 9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN 0 YO 0

à reporter au tableau 2058 - A :

↓
ligne WI↓
ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERSFormulaire obligatoire (article 53A du
Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	
	Prélèvements sur les réserves (à détailler) {		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	0E	
AFFECTATIONS	TOTAL I	0F	0
	- Réserve légale	ZB	
	- Réserve spéciale des plus-values à long terme	ZC	
	- Autres réserves	ZD	
	- Réserve spéciale avant incorporation au capital (art. 219-I-f)*	A5	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL ZH	0

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	XQ	
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	
	- Autres comptes	ST	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052	ZJ	0 0
	- Taxe professionnelle *	YW	
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	0
		YY	0
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YZ	
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	ZA	
	- Montant de l'avoir fiscal imputé sur l'impôt sur les sociétés et correspondant aux dividendes perçus*	OB	
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462)	OS	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		
RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	plus-values à 19 % JB
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	plus-values à 19 % JE
	Imputations	JC	
	Imputations	JF	
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégral, 3 si régime de groupe		JG	Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale
		JH	N° de BIRET de la société mère JJ
- numéro de centre de gestion agréé*		XP	
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis)		YP	1
handicapés		ZK	%
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société.		ZR	%
- Filiales et participations La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration.			
Si absence de filiales et participations, cocher 0			
Si présence de filiales et participations, cocher 1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations* relevant du taux de 16 ou 19 %	1					0
	2					0
	3					0
	4					0
	5					0
	6					0
	7					0
	8					0
	9					0
	10					0
	11					0
	12					0

B - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISÉESQualification fiscale des plus et
moins values réalisées*

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne 1)		Valeur résiduelle (report de la colonne 6)	Prix de vente *	Montant global de la plus- value ou de la moins value	COURT TERME	LONG TERME
7		8	9	10	11	12
I - Immobilisations* relevant du taux de 16 ou 19 %	1 0	0		0		
	2 0	0		0		
	3 0	0		0		
	4 0	0		0		
	5 0	0		0		
	6 0	0		0		
	7 0	0		0		
	8 0	0		0		
	9 0	0		0		
	10 0	0		0		
	11 0	0		0		
	12 0	0		0		

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+	
17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans *		+
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus et moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		+
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus et moins-values à long terme		-
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*	+	+

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 11)

0

0

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 12)

(A)

(B)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Entreprise :

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater C.G.I.)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	20N-2				
		20N-3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et quater du CGI) (à préciser) au titre de :	20N-2				
		20N-3				
		20N-4				
		20N-5				
		20N-6				
		20N-7				
		20N-8				
		20N-9				
		20N-10				
		TOTAL 2				

B - PLUS-VALUES RÉINTEGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de cession (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19% (1) ou 16% (2).

Gains nets retirés de la cession des éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values à long-terme en application des dispositions de l'article 219 I-a quater du CGI (1).

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%
1	2	3	4
Moins-values nettes 2002			
2001			0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) 2000			0
1999			0
1998			0
1997			0
1996			0
1995			0
1994			0
1993			0
1992			0

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables au taux de 19%	Imputations sur le résultat (3) de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
	à 19 %, 18 %	à 19 %, 18 % et imputables sur le résultat de l'exercice en application du 2 ^e alinéa de l'article 219 I-a quater			
1	3	4	5	6	7
Moins-values nettes 2002					
2001					
2000					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) 1999					
1998					
1997					
1996					
1995					
1994					
1993					
1992					

(3) Les moins-values antérieures sur cessions d'éléments d'actif exclus du régime des plus et moins-values en application des dispositions de l'article 219 I-a quater du CGI peuvent s'imputer sur le résultat dans certaines limites (BOI 4 B-1-97).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032